



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FLES

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le FLES s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle et permettre leur application.
- Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Elles peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou la convention de formation transmises au client. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- Le FLES peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. RESPONSABILITÉ

- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance au plus tard au démarrage de la formation.

3. MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

- L'inscription n'est validée qu'à réception, du devis signé et de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise.
- Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.
- Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention de formation. Ils sont nets de taxes, le FLES n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261.4.4 du CGI.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention de formation.

4. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

- Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à un taux de 10% par an. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, le FLES se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

5. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE MORALE

En cas de renoncement par le client à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le client s'engage au versement de 50% du coût de la formation à titre de dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client, et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit.

A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit, sauf cas de force majeure justifiée (Certificat médical), où seules les heures réalisées seront facturées.

Le client Personne Physique dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat: si le délai court après le début de la formation, seules les heures réalisées seront facturées.

A L'INITIATIVE DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'action de formation pour cause d'un trop faible nombre d'inscription dans un délai de prévenance de 7 jours calendaires ou cas de force majeure des intervenants.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le FLES est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif au FLES.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le FLES est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

7. CONFIDENTIALITÉ

Le FLES, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. Cependant, le client accepte d'être cité par le FLES comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise le FLES à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service du FLES; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant.

9. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tout différend qui ne trouvera pas un règlement amiable sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente du siège de l'Organisme de formation.

10. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de Handicap, un contact sera établi en amont de la formation afin de prévoir les aménagements nécessaires (accès, contenu...).

Fonds Local Emploi Solidarité, déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24 37 02480 37

Bâtiment « Centre Jacques Fourestier » 16 Rue Paul Huet - 37 500 CHINON - 02-47-93-28-48 - fles.chinon@gmail.com



n°j 07/11/22